



## Fiche signalétique

## Halt\* Anti-Foaming Agent

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

**1. Product Identification:**

**Nom du produit:** Halt\* Anti Foaming Agent

**Utilisation du produit:** Un agent antimousse neutre à ajouter aux mélanges pesticides en pulvérisateur.

**Entrée en vigueur:** 31 peut 2009

**Fournisseur:**

Dow AgroSciences Canada Inc.  
Suite 2100, 450 – 1st Street SW,  
Calgary, Alberta,  
Canada, T2P 5H1  
[www.dowagro.ca](http://www.dowagro.ca)

**Ce produit est réglementé en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires**

**2. Composition:**

Component	CAS Number	% (w/w)
Polysiloxanes	63148-53-8	17,4
Ingrédients exclusifs, total	indisponible	82,6

**3. Renseignements sur les dangers:****Aperçu des risques:**

Ce produit est une émulsion liquide blanche dégageant une odeur peu prononcée. Le contact peut causer une légère irritation oculaire. S

**Effets possibles sur la santé:**

**Yeux:** L'exposition à ce produit peut entraîner une légère irritation des yeux, qui est temporaire. Des lésions cornéennes sont peu probables. Une exposition peut provoquer un malaise temporaire et un assèchement similaire à celui que cause l'action du vent.

**Contact cutané:** Une exposition prolongée ou répétée risque peu de causer une irritation cutanée.

**Absorption cutanée:** Une seule exposition prolongée risque peu d'entraîner l'absorption de quantités nocives.

**Ingestion:** L'ingestion de petites quantités par suite d'activités normales de manipulation ne devrait pas avoir d'effets néfastes.

**Inhalation:** À la température ambiante, le produit dégage très peu de vapeurs en raison de ses propriétés physiques. Si le produit est chauffé ou qu'un brouillard se forme, les concentrations peuvent être suffisantes pour causer une irritation respiratoire. Chez l'homme, les vapeurs des silicones volatils deviendraient probablement incommodantes avant qu'elles n'entraînent des effets toxiques importants.

**4. Premiers soins:**

**Toujours consulter un médecin si l'on soupçonne un empoisonnement chimique.**

**Ne jamais donner à boire ni faire vomir une personne inconsciente ou en convulsions, malgré la cause de la blessure. Si elle respire avec difficulté, consulter un médecin immédiatement.**

**Contact avec les yeux:** Rincer les yeux à grande eau.

**Contact avec la peau:** Rincer à l'eau courante ou sous la douche.

**Ingestion:** L'ingestion par suite d'une manipulation professionnelle adéquate ne devrait pas causer d'effets néfastes. Aucune mesure n'est nécessaire.

**Inhalation:** Amener la personne incommodée à l'air frais. Si elle a du mal à respirer, obtenir des soins médicaux.

Avoir la fiche signalétique et, si c'est possible, le contenant ou l'étiquette du produit lorsqu'on appelle le service d'urgence ou lorsqu'on se rend à l'urgence.

**Note au médecin:** Il n'y a pas d'antidote spécifique. Il convient d'assurer un traitement de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

**5. Mesures de lutte contre le feu:**

**Point d'éclair:** sans objet

**Limites d'inflammabilité:** sans objet

**Température d'allumage spontané:** indisponible

**Agents d'extinction:** Utiliser un brouillard d'eau, de la mousse ou du CO<sub>2</sub> en cas de feu.

**Sensibilité au choc/à la décharge d'électricité statique:** aucune donnée de disponible.

## Fiche signalétique



## Halt\* Anti-Foaming Agent

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

### En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666

#### Risques d'incendie et d'explosion inhabituels:

Des gaz toxiques, dont du formaldéhyde, peuvent être générés en cas d'incendie. Le formaldéhyde est un sensibilisant de la peau et des voies respiratoires, un irritant pour les yeux et la gorge, une substance gravement toxique et un agent cancérigène potentiel. Songer à évacuer les personnes non essentielles des zones où la fumée est dense. Contenir l'eau d'extinction afin de l'éliminer ultérieurement.

**Matériel de lutte contre l'incendie:** Porter une tenue de feu complète et un appareil respiratoire autonome à pression positive intermittente.

#### 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel:

Nettoyer les lieux avec une matière absorbante telle que HAZORB, ZORBALL, sphaigne, abat-poussières commercial ou matière absorbante similaire; s'il n'y en a pas, utiliser des agents adsorbants comme de la litière de chat, du sable, de l'argile ou de la terre végétale. Mettre la matière absorbée/adsorbée dans des contenants sûrs jusqu'à ce qu'on puisse l'éliminer sans danger. Ne pas utiliser d'eau pour nettoyer puisque celle-ci devra être récupérée et traitée comme un déchet dangereux. Se servir d'eau chaude et de détergent pour gros travaux pour enlever les taches résiduelles sur les surfaces dures. Laisser les petits déversements sur la terre végétale se dégrader dans des conditions naturelles (voir la section 13, Information sur l'élimination, Dégradation et métabolisme, Dans le sol). Ne pas laisser la matière déversée contaminer les approvisionnements en eau. En cas de gros déversements, endiguer et barricader la zone, et contacter CANUTEC au 613 996 6666 de même que les autorités locales.

#### 7. Manipulation et entreposage:

**Manipulation:** Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Garder hors de la portée des enfants.

**Entreposage:** Ne pas entreposer ni expédier avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux ou des vêtements.

#### 8. Normes d'exposition, protection individuelle et limites d'exposition:

**Limites d'exposition:**

Polyméthylsiloxane (Dow Corning Fluid 500):

Norme d'hygiène industrielle de Dow AgroSciences: 10 mg/m<sup>3</sup>.

Ingrédients exclusifs: indisponibles

**Mesures d'ingénierie:** Assurer une ventilation de tirage générale et/ou locale pour maintenir les concentrations de contaminants atmosphériques sous les limites d'exposition.

**Protection respiratoire:** Les concentrations de contaminants atmosphériques doivent être maintenues sous les limites d'exposition. Dans la plupart des conditions d'utilisation, aucune protection respiratoire n'est requise; toutefois, si ce produit est manipulé à des températures élevées sans une ventilation suffisante, il faut porter un respirateur à adduction d'air filtré homologué.

**Vêtements de protection:** Aucune protection, à part des vêtements de protection propres couvrant tout le corps, ne devrait être nécessaire.

**Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques.

**Autre protection:** Sur les lieux de travail, il doit se trouver une douche oculaire ou une bouteille pour le lavage des yeux contenant au moins un litre d'eau propre et fraîche.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques:

**Point d'ébullition:** 100°C

**Pression de vapeur:** 23 kPa à 20°C

**Volatilité:** indisponible

**pH:** de 6,5 à 7,5

**Apparence:** liquide blanc

**Odeur:** peu prononcée

**Coefficient de répartition eau/huile:** indisponible

**Densité:** 1,0

**Vitesse d'évaporation:** indisponible

**Solubilité dans l'eau:** miscible dans l'eau

**Point de congélation:** -1°C

**Seuil olfactif:** indisponible

**Point de fusion:** sans objet

#### 10. Stabilité et réactivité:

**Stabilité:** Ce produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Incompatibilité:** aucune de connue

**Produits de décomposition dangereux:** Le polyméthylsiloxane peut libérer du formaldéhyde à des températures supérieures à 150°C et en présence d'oxygène.

## Fiche signalétique



## Halt\* Anti-Foaming Agent

\*Marque de commerce de Dow AgroSciences - Dow AgroSciences Canada Inc. est un usager autorisé.

**En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613 996 6666**

**Polymérisation dangereuse:** aucune donnée de disponible

**11. Données sur la toxicité:**

**Absorption cutanée:** DL 50 cutanée aiguë (lapin): >19 400 mg/kg.

**Ingestion:** DL 50 orale aiguë (rat): >2000 mg/kg.

**Inhalation:** données indisponibles

**Sensibilisation:** Ce produit n'a pas causé de réactions allergiques dans les tests effectués sur l'homme.

**Effets chroniques:** Les données disponibles nous permettent de croire que des expositions répétées ne devraient pas causer d'effets néfastes importants.

**Cancer:** Le polyméthylsiloxane n'a pas causé le cancer dans les études animales de longue durée où la voie d'exposition utilisée était pertinente à la manipulation professionnelle. Des résultats positifs ont eu lieu dans des études où la voie d'exposition utilisée n'était pas considérée comme pertinente à la manipulation professionnelle.

**Anomalies congénitales:** Les anomalies congénitales sont peu probables. Les expositions qui n'ont pas d'effets néfastes sur la mère n'auront pas d'effets non plus sur le fœtus.

**Effets sur la reproduction:** Dans les études chez l'animal, on a pu constater que le polyméthylsiloxane n'entravait pas la reproduction.

**Mutagenicité:** Les études *in vitro* et chez l'animal ont donné des résultats négatifs.

**12. Incidence sur l'environnement:**

On ne dispose pas de données relatives à la toxicité pour les abeilles. On considère que Halt est pratiquement non toxique pour les poissons et les oiseaux. Aucune bioconcentration n'est prévu en raison du poids moléculaire relativement élevé du polyméthylsiloxane.

**Dégradation et métabolisme:**

Ce produit ne devrait causer aucun problème environnemental s'il est manipulé et utilisé en conformité avec les pratiques industrielles habituelles et les règlements pertinents.

**13. Information sur l'élimination:**

**Produit non voulu inutilisé:** Consulter Dow AgroSciences ou l'organisme de réglementation provincial.

**Élimination des contenants:** Nettoyer et éliminer les contenants vides en suivant les instructions qui figurent sur l'étiquette du produit. S'il n'y a pas d'instructions ou que les instructions sont ambiguës, consulter Dow AgroSciences au 800 667 3852 ou l'organisme de réglementation provincial.

**14. Information sur le transport:**

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses.

**15. Information réglementaire:**

**Numéro d'enregistrement - Loi sur les produits antiparasitaires:** sans objet

**Pour de plus amples renseignements,**

**composer:** 800 667 3852

**État de la FS:** Sections révisées:

1. Identification du produit

**Remplace la fiche signalétique datée du:** le 3 août 2006

**16. Autres renseignements:**

**Classement selon le Code national de prévention des incendies:** produit non réglementé

**Indices de la NFPA:** Santé: 0; Inflammabilité: 0; Réactivité: 0

**Avis:** Les renseignements que contient la présente fiche signalétique sont estimés exacts à la date d'entrée en vigueur précisée plus haut à la section 1 et sont susceptibles de changements par DASCi à tout moment. DASCi n'accepte aucune responsabilité qui pourrait résulter de quelque façon que ce soit de l'utilisation de fiches signalétiques qui ne sont pas publiées par DASCi, ou qui ont été modifiées sans l'autorisation écrite expresse de DASCi. Les utilisateurs de la présente fiche signalétique doivent s'assurer qu'ils ont en main la version autorisée la plus récente de cette fiche signalétique et doivent assumer toute responsabilité à cet égard. Toute incohérence ou toute anomalie dans le contenu de la présente fiche signalétique doivent être résolues en faveur de DASCi en se référant à la plus récente version de la fiche publiée par DASCi.